



MARCHE – COURSE à Allure Libre

Les Foulées de la Foire - Dimanche 15 juin 2025

RÈGLEMENT

La participation aux **Foulées de la Foire** implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs des **Foulées de la Foire** se réservent le droit de le modifier, notamment pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 1 : Les Foulées de la Foire (Marche-Course à allure libre d'environ 6 km) est une manifestation organisée par Les Foulées de l'Embanie en partenariat avec la Foire Expo de Nancy (organisée par DESTINATION NANCY) qui aura lieu entre le Parc de l'Embanie à Heillecourt et le Parc des Expositions situé à Vandœuvre-lès-Nancy. L'événement est sponsorisé par l'entreprise Martin Brower. Les participants pourront se stationner sur le parking du parc des expositions dès 9h00 et rejoindre le départ de la course via la navette mise en place entre 9h00 et 10h00.

Article 2 : L'inscription de 12 euros TTC comprend : le tee-shirt (dans la limite de 350 pièces), l'entrée à la Foire Expo pour le coureur et un accompagnateur ainsi que les frais inhérents à la course, le ravitaillement en boissons et en fruits. Différents lots seront également à gagner par tirage au sort. Seules les personnes présentes pendant le tirage au sort qui aura lieu au cœur de la Foire Expo à l'issue de la course pourront bénéficier de leur lot. En cas d'absence, le lot sera réattribué.

Les organisateurs s'engagent à reverser le bénéfice de cet événement à la Maison Ronald de Strasbourg.

Article 3 : L'événement est ouvert à tous. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou encadrants.

Article 4 : Il n'est pas demandé de certificat médical car l'événement Les Foulées de la Foire n'est pas une compétition et il n'y aura pas de classement.

Article 5 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « accident ». Il est expressément indiqué que les inscrits participeront sous leur propre responsabilité.

Article 6 : Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et les consignes données par les organisateurs et les signaleurs qui veilleront au respect de ces règles pour la sécurité de l'organisation. Les vélos, rollers, trottinettes et autres engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Si des personnes venaient à réaliser le parcours avec des poussettes et/ou un chien, elles devront alors laisser la priorité aux autres participants.

Article 7 : Les inscriptions se feront en ligne sur le site Sports’N Connect.

Article 8 : Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra y avoir de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas d’annulation de l’épreuve sur requête de l’autorité administrative ou en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs (attentat, inondation, pandémie, canicule extrême...) les frais d’engagement seront remboursés, déduction faite de 3 euros liés aux frais engagés par l’organisation.

Article 9 : L’assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge 54.

Article 10 : Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera :

- Le samedi 14 juin entre 14h00 et 17h00 au rayon RUNNING du magasin INTERSPORT Houdemont. Sur présentation de leur dossard à la caisse ce jour-là, ils bénéficieront d’une remise exceptionnelle de 20% sur le rayon RUNNING (hors promos en cours) ;
- Le dimanche 15 juin (jour de la manifestation) entre 9h00 et 10h00 au Parc de l’Embanie.

Les concurrents sont invités à se munir d’épingles, le port du dossard étant obligatoire sur la poitrine.

Article 11 : Le départ sera donné entre les deux stades, direction nord à 10h30. Les concurrents seront invités à se ranger derrière la ligne de départ cinq minutes avant le départ. Les accompagnateurs seront invités, quant à eux, à se tenir en retrait afin d’éviter les chutes dues aux bousculades.

Article 12 : En s’inscrivant et en prenant part aux Foulées de la Foire, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, les organisateurs ne soient pas tenus responsables en cas de perte, d’accident, de blessure ou de maladie.

En acceptant les conditions d’inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d’accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation.

Article 13 : Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation et se réserve le droit d’exclure définitivement le concurrent des **Foulées de la Foire**.

Article 14 : En s’inscrivant à la manifestation des **Foulées de la Foire**, chaque participant s’engage à respecter l’environnement et les espaces traversés, qu’ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d’abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et, de manière générale, sur tout le parcours. Les participants devront conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l’organisation pour s’en débarrasser.

Article 15 : Chaque participant à la manifestation autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion des Foulées de la Foire, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée

la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous envoyer un mail à salons@destination-nancy.com en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro de dossard.